

PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Les Compagnons des francs loisirs

Pour les années 2023-2027



PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Les Compagnons des francs loisirs

TABLE DES MATIÈRES

Table of Contents

Table des matières.....	1
Introduction.....	2
Description du Centre culturel Les Compagnons des francs loisirs.....	3
But.....	4
Objectifs.....	5
Détails du Processus.....	5
Définitions.....	6
Définition de handicap.....	6
Définition d'un obstacle.....	7
Membres du groupe de travail sur l'accessibilité.....	8
Initiatives concernant l'élimination d'obstacles.....	8
Prévention des nouveaux obstacles.....	9
Processus et échéancier.....	9
Processus de mise en œuvre et suivi.....	10
ANNEXE A.....	10
Plan d'accessibilité par rapport aux normes d'accessibilité intégrées :.....	10
ANNEXE B.....	11

INTRODUCTION

La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO 2001)* a pour but d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées*¹ et de prévoir leur participation au repérage, à l'élimination et à la prévention des obstacles ainsi qu'à leur plein apport à la vie de la province. Dans ce but, la *LPHO 2001* exige que chaque institution prépare un plan annuel d'accessibilité, consulte des personnes handicapées pour la préparation de ce plan et met celui-ci à la disposition du public.

Le 13 juin 2005, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO 2005)* a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. La *LAPHO 2005* a pour objectif de bénéficier à tous les Ontariennes et Ontariens grâce à la conception, à la mise en œuvre et à l'application, d'ici 2025, de normes qui assureront l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Les améliorations seront implantées graduellement. Le Ministère nous a avisé que nous sommes tenus de continuer à préparer et à publier des plans d'accessibilité annuels, car les obligations juridiques aux termes de la *LPHO 2001* sont maintenues jusqu'à l'abrogation de cette loi.

Ce document présente le plan d'accessibilité préparé par le Comité de l'élaboration du plan d'accessibilité du centre culturel Les Compagnons des francs loisirs (CCFL).

Le rapport décrit :

- Les mesures qui existent pour faire en sorte que le CCFL évalue ses règlements administratifs, ses politiques, ses programmes, ses

^{1*} terme qui provient de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

- pratiques, et ses services en fonction de son effet sur l'accessibilité pour les personnes handicapées;
- La liste des règlements administratifs, des politiques, des programmes, des pratiques et des services que le CCFL examinera au cours de cette année afin d'y repérer les obstacles pour les personnes handicapées;
 - Les mesures que le CCFL prendra au cours de cette année pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

Le CCFL s'engage à améliorer de façon continue l'accès aux installations, aux politiques, pratiques et aux services communautaires pour toutes personnes incluant les membres de la collectivité handicapée.

Le Comité de l'élaboration du plan d'accessibilité a reconnu que les personnes handicapées rencontrent encore certains obstacles. Le CCFL s'engage à examiner et surveiller les lieux afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies d'élimination et de prévention des obstacles identifiés.

Description du Centre culturel Les Compagnons des francs loisirs

En 1963, un petit groupe de francophones de North Bay se rassemble avec l'intention de mettre en œuvre des activités pour les francophones de la région. Depuis ce début, le CCFL a continué de grandir et de faciliter le rassemblement des francophones et francophiles de la région de North Bay.

Le CCFL a fondé le Carnaval des Compagnons dans le cadre de la semaine canadienne, des équipes sportives communautaires, des activités culturelles francophones incluant des conférences, des cours, de la danse. En 1982, la première garderie francophone de North Bay est établie par le CCFL.

Sa mission se lit comme suit :

« Les Compagnons des francs loisirs est un médium de développement et d'intervention culturelle et communautaire qui permet le soutien et l'enrichissement de la vie française au sein de la municipalité de North Bay et des environs. »

Et sa vision :

« Les Compagnons des francs loisirs est l'organisme rassembleur de la francophonie de North Bay et de ses environs. »

Pour bien répondre aux besoins de ses membres, le CCFL offre :

- Une programmation annuelle d'activités francophones
- Un lieu de rassemblement accessible
- Un appui aux francophones qui organisent des projets
- Des partenariats avec plusieurs organismes clés tel que Les Bons Amis, Le club Richelieu, Les Chevaliers de Colomb, les maisons de retraites, la paroisse, et les écoles francophones entre autres.

But

Ce plan décrit les mesures que le CCFL prendra pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles à l'égard des personnes handicapées utilisant ses installations et ses services.

Objectifs

Ce plan :

- a) décrit le processus par lequel le CCFL déterminera, éliminera et préviendra les obstacles pour les personnes handicapées;
- b) énumère la liste des politiques, des programmes, des méthodes et des services afin que le CCFL puisse déterminer les obstacles pour les personnes handicapées;
- c) décrit les mesures que le CCFL prendra au cours de l'année pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;
- d) décrit la façon dont le CCFL mettra à la disposition du public ce plan;
- e) sensibilise les employés et la collectivité pour favoriser l'accès aux personnes handicapées.

DÉTAILS DU PROCESSUS

Le plan d'accessibilité traite du repérage, de l'élimination et de la prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les directives administratives du CCFL, le cas échéant, et dans ses politiques, programmes, pratiques et services.

L'élimination des obstacles est un processus qui consiste à éliminer les conditions invalidantes, maladie, notamment le diabète, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif.

Un plan d'accessibilité tri-annuel sera préparé par le CCFL en consultation avec un groupe de travail représentant les personnes handicapées. Le plan identifie les obstacles auxquels font face les personnes handicapées et les mesures prises pour les éliminer. Celui-ci établit aussi les objectifs d'amélioration et décrit les progrès réalisés au cours de l'année précédente.

Les exigences pour tous les plans d'accessibilité sont :

- **établir les mesures que le CCFL a pris pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;**
- **écrire les mesures qui existent pour faire en sorte que le CCFL évalue chacune de ses propositions de règlement administratif;**
- **consulter les règlements administratifs, les politiques, les programmes, les pratiques et les services d'accessibilité du CCFL dans le but d'identifier les obstacles pour les personnes handicapées;**
- **écrire les mesures de le CCFL envisage pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées;**
- **obtenir l'approbation du plan par le Conseil d'administration du CCFL et le faire parvenir au Ministère; et**
- **mettre le plan d'accessibilité à la disposition du public.**

Définitions

Définition de handicap

La *LPHO 2001* adopte la définition suivante de handicap telle qu'elle est établie dans le « Code des droits de la personne de l'Ontario », c'est-à-dire :

- a) tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigurement dû à une lésion corporelle, à une anomalie congénitale ou à une maladie, notamment le diabète, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif.
- b) Un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle;
- c) Une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement de un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation des symboles ou de la langue écrite;
- d) Un trouble mental;

- e) Une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la Sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail*.

Définition d'un obstacle

Un obstacle est défini par la *LPHO 2001* comme étant toute chose qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Voici quelques exemples d'obstacles :

Obstacle physique	Une marche à l'entrée d'une école
Obstacle architectural	L'absence d'ascenseur dans un bâtiment de plus d'un étage
Obstacle au niveau de l'information ou des communications	Une publication qui n'est pas disponible en gros caractères d'imprimerie
Obstacle technologique	Des feux de circulation qui changent trop rapidement et qui ne permettent pas à une personne handicapée de traverser
Obstacle comportemental	Un besoin de formation pour tout le personnel vis-à-vis les défis de l'accessibilité et les besoins des personnes handicapées, l'intimidation et l'isolement social à l'école
Obstacle créé par des politiques ou des pratiques	Ne pas permettre de passer un examen de façon différente lorsqu'on recrute du personnel et le fait de n'offrir qu'un test écrit

Engagement envers la planification de l'accessibilité

Le CCFL s'engage :

- à maintenir, de façon permanente, un Comité directeur sur le plan d'accessibilité;
- à sensibiliser toutes personnes, surtout les personnes handicapées à participer à l'élaboration et à l'examen de son plan;

- à faire en sorte que les politiques et procédures du centre respectent les principes de l'accessibilité;
- à améliorer l'accès aux installations, aux politiques, aux programmes, aux pratiques et aux services de la communauté et les membres de la collectivité.

Selon la politique du CCFL, la politique C01 stipule que :

« En conformité avec le Règlement de l'Ontario 429/7, Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le centre culturel Les Compagnons des francs loisirs (CCFL) doit fournir des produits et services qui sont accessibles à tous ses clients. Le CCFL croit également que le bien-être de la communauté francophone repose sur le respect de la dignité de toute personne et sur le développement du potentiel humain, en toutes circonstances et de façon équitable. »

Membres du groupe de travail sur l'accessibilité

Membres	Poste/Rôle	Coordonnées
Arnaud Claude	Directeur Général	direction@lescompagnons.org
Anne Brûlé	Agente de programmation	programmation@lescompagnons.org
Joël Ducharme	Informatique	mediasweb@lescompagnons.org

Le plan d'accessibilité du CCFL est disponibles sur le site Web du centre au : <https://lescompagnons.org/a-notre-sujet/mission-et-vision>

Initiatives concernant l'élimination d'obstacles

Au cours des dernières années, certaines initiatives visant à repérer, éliminer, à informer et à prévenir des obstacles pour les personnes handicapées ont été créées. Nous présentons ici les initiatives entamées.

1) Initiatives visant l'immeuble

Le CCFL doit respecter le Code du bâtiment qui traite de l'accès aux personnes handicapées. Chaque local utilisé par le CCFL est maintenant accessible. Le CCFL a aussi mis en place des portes d'entrée automatique et investi dans de l'équipement audio-visuel pour faciliter la communication.

2) Initiatives visant la documentation et la communication

Le CCFL a élaboré son guide du personnel détaillant les obligations de chacun ainsi que les bénéfices médicaux et sociaux.

3) Initiatives visant les politiques ou directives administratives

Le CCFL a créé un comité pour évaluer le dossier de l'accessibilité et fournir des recommandations au Conseil d'administration du CCFL.

Prévention des nouveaux obstacles

Les personnes handicapées représentent une partie importante et grandissante de la population. Selon Statistique Canada, près de 15% de la population ontarienne a un handicap.

Le CCFL reconnaît que le fait d'améliorer la capacité des personnes handicapées à vivre de manière autonome et à contribuer à la collectivité aura des effets positifs sur la prospérité future de l'Ontario, et rehaussera la qualité de vie des personnes handicapées et de leurs communautés.

En tant que fournisseur de services communautaires, le CCFL est chargé de rendre ses programmes et ses installations accessibles aux personnes handicapées. L'accessibilité universelle contribue non seulement à la vie communautaire, mais elle permet de procurer l'égalité des chances et l'accès à tous les employés, sa clientèle et la communauté.

Dès maintenant, tous les programmes, politiques, pratiques et services du CCFL sont assujettis aux principes directeurs de la pratique inclusive. Le CCFL attache beaucoup d'importance à créer un environnement accessible à tous, quels que soient l'âge et la capacité. Par le truchement de la planification annuelle de l'accessibilité, le CCFL évaluera ses programmes, ses politiques et ses pratiques afin de s'assurer de l'amélioration continue de l'accessibilité.

Processus et échéancier

Calendrier des rencontres du Comité directeur sur le plan d'accessibilité

- février session de travail et révision
- mars session de révision finale
- mai présentation et adoption au Conseil
- septembre publication du plan sur le site web

Processus de mise en œuvre et suivi

Le Comité directeur sur le plan d'accessibilité du CCFL effectuera la mise en œuvre et le suivi du plan d'accessibilité.

Le Comité est formé de membres choisis en fonction de leurs compétences professionnelles et de leurs responsabilités. Idéalement une personne handicapée sera membre du Comité directeur afin de fournir des renseignements et de favoriser une meilleure compréhension de l'accessibilité et de ses défis.

ANNEXE A

Le CCFL est locataire de plusieurs locaux, ils sont tous conformes aux normes d'accessibilité.

Conforme aux normes d'accessibilité :

- rampe extérieur
- rampe intérieur
- salle de toilettes
- évier
- stroboscope lié au système d'incendie
- ouvre-porte d'entrée principale
- ascenseur
- portes conformes à la loi
- places de stationnement

Mesures non obligatoires :

- identifications des locaux en braille

Plan d'accessibilité par rapport aux normes d'accessibilité intégrées :

Les obligations suivantes sont respectées :

Service des ressources humaines :

- Établissement de politiques en matière d'accessibilité
- Renseignements sur les mesures de soutien
- Processus de retour au travail
- Gestion du rendement

- Perfectionnement et avancement professionnels
- Réaffectation
- Formation sur les exigences des normes d'accessibilité

Service des finances :

- Obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations

Service des communications :

- Renseignements accessibles et aides à la communication

Service informatique :

- Veille à ce que ce processus soit accessible aux personnes handicapées en fournissant ou en faisant fournir sur demande des formats accessibles et des aides à la communication
- Informe le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication
- Le site web du centre est accessible aux non- voyants et aux personnes ayant une déficience visuelle ou qui utilisent un logiciel de lecteur d'écran

Les obligations qui suivent ne sont pas encore respectées :

Les obligations qui suivent seront respectées selon la demande :

- Besoins d'interprètes pour les participants sourds ou malentendants;
- Rapports ou documents accessible aux personnes non-voyante ou ayant une déficience visuelle.

ANNEXE B

RÉFÉRENCES

Ressources visant la planification de l'accessibilité :

Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario – ministère des Services sociaux et communautaires

<http://www.mcass.gov.on.ca/fr/mcass/programs/accessibility/index.aspx>

La Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario

<http://www.canlii.org/fr/on/legis/lois/lo-2001-c-32/derniere/lo-2001-c-32.html>

La Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

www.e-laws.gov.on.ca/html/Statutes/French/elawsstatutes05a11f.htm

Enablelink (Canadian Abilities Foundation) Répertoire de liens canadiens en matière d'incapacité

<http://www.cba.org/cba/PracticeLink/WWP/accessibility.aspx>

Projet FormAccès

<http://theteachableproject.org/fr>

World Wide Web Consortium

www.w3.org

Statistique Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2008006-fra.htm?catno=89-628-XIF2008006>

Statistique Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations visuelles

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2009013-fra.htm>

Statistique Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations d'apprentissage

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/89-628-x2010015-fra.htm>

Statistique Canada, L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : Faits sur les limitations auditives

<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-628-x/2008005/t/5201122-fra.htm?catno=89-628XIF2008005>

Organismes ontariens clés dans le secteur de l'incapacité L'Institut national canadien pour les aveugles (INCA)

www.cnib.ca

La société canadienne de l'ouïe
Association canadienne pour la santé mentale - Ontario
Intégration communautaire de l'Ontario

www.chs.ca

www.ontario.cmha.ca

Société canadienne de la sclérose en plaques - Division de l'Ontario
Troubles d'apprentissage – Association canadienne

www.communitylivingontario.ca

www.mssociety.ca

<http://www.ldac-acta.ca/>

Little People of Ontario
Ontario Brain Injury Association
Lésions modullaires - Ontario
Le Phénix

www.lpo.on.ca

www.obia.on.ca

<http://www.sciontario.org>

www.lephenix.ca

La Marche des dix sous de l'Ontario
Société du timbre de Pâques de l'Ontario (site anglophone seulement)

www.marchofdimes.ca

<http://easterseals.ca/>

About Face International

www.aboutfaceinternational.org